



Communiqué

Mardi 11 février 2025

DÉPARTEMENT CALENDRIER & PROGRAMME

PLAT

REFONTE DES ENGAGEMENTS DANS LES GROUPES 2 ET 3 ET LES LISTED

Le Conseil d'Administration de France Galop du mardi 17 décembre 2024 a validé la refonte des engagements dans les Listed, les Groupes 3 et les Groupes 2 en Plat. Cette mesure, détaillée ci-après, s'inspire de ce qui a été réalisé en 2024 pour les Groupes 1 et qui a permis de pérenniser le financement de la poule propriétaire.

Pour rappel, les revenus de la poule propriétaire proviennent des engagements et des engagements supplémentaires dans les courses Black Type en Plat. Ces fonds participent au financement des courses Black Type. Ainsi, 32 % des allocations dans les Groupes 1 en Plat sont financées par la poule propriétaire.

COURSES DE GROUPES 2 ET 3

Les principaux impacts des évolutions des modalités d'engagement sont les suivants :

1/ Des engagements moins chers et plus tôt

Afin de s'aligner sur la mesure qui avait concerné les Groupes 1, en Plat, en 2024, les montants d'engagements dans les Groupes 3 et Groupes 2 sont désormais fixés à 0,65 % de la dotation totale de l'épreuve.

L'effet de cette mesure sera une baisse des tarifs d'engagements initiaux pour les Groupes 2 et le Groupes 3 :

- - 29,5 % dans les Groupes 2 (- 355 €)
- - 37,5 % dans les Groupes 3 (- 210 €)

Comme cela a été réalisé avec les Groupes 1 qui ont été majoritairement moins onéreux à engager, les dates d'engagements dans les Groupes 2 et les Groupes 3 ont été avancées. Désormais, ils seront proposés, selon les cas de figure, le mercredi situé 4,5 semaines ou celui 5,5 semaines avant l'épreuve.

2/ Le « Second engagement » : une opportunité du programme français

Les « seconds engagements » sont également intégrés dans cette réforme. Désormais, ils seront proposés au plus tard le mardi de la semaine qui précède l'épreuve. Le tarif du second engagement a également fait l'objet d'une uniformisation à 2 % de l'allocation totale.

Les Groupes 2 du week-end du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe font toutefois exception à cette règle : le tarif des seconds engagements est de 2 %, mais la date de leur clôture sera positionnée un mardi à la mi-septembre.

3/ Engagements supplémentaires : au même niveau que les Groupes 1

Toujours dans l'objectif de permettre une uniformisation des tarifs d'engagements dans les Groupes, le montant de l'engagement supplémentaire dans un Groupe 2 ou un Groupe 3 sera désormais fixé à 7,2 % de l'allocation totale.

Ce pourcentage est celui qui est également proposé dans les Groupes 1, à l'exception du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, du Qatar Prix du Jockey Club et du Prix de Diane Longines.

EVOLUTIONS CONCERNANT LES LISTED

Pour les Listed, les dates d'engagements restent les mêmes qu'auparavant : généralement à J-8, comme les autres courses non Black Type de la même réunion. En revanche, les tarifs des engagements évoluent :

- Le tarif de l'engagement initial est fixé également à 0,65 % de l'allocation totale, au lieu d'un montant fixe de 250 € ;
- Le tarif de l'engagement supplémentaire est fixé également à 7,2 % de l'allocation totale.

PRINCIPE GÉNÉRAL DES TARIFS ET DATES DE CLOTURE DANS LES COURSES BLACK TYPE

(Hors Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, Classiques et Gr2 du week-end de l'Arc de Triomphe qui peuvent faire l'objet d'un traitement différencié)

Clôture	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Listed
Engagement	Le mercredi 5,5 à 8,5 semaines avant la course 0,65 % de l'allocation totale	Le mercredi 4,5 ou 5,5 semaines avant la course 0,65 % de l'allocation totale	Le mercredi 4,5 ou 5,5 semaines avant la course 0,65 % de l'allocation totale	J – 8 (inchangé) 0,65 % de l'allocation totale
Second engagement	Reste inactif	Le mardi de la semaine qui précède l'épreuve 2 % de l'allocation totale	Le mardi de la semaine qui précède l'épreuve 2 % de l'allocation totale	Reste inactif
Engagement supplémentaire	7,2 % de l'allocation totale	7,2 % de l'allocation totale	7,2 % de l'allocation totale	7,2 % de l'allocation totale

Les tarifs d'engagements et modalités de versement à la Poule Propriétaire sont rappelés dans les Conditions Générales de France Galop, page 47

Elles sont disponibles au téléchargement ici :

https://www.france-galop.com/sites/default/files/2025-02/cg-2025_compressed-6.pdf